



Réglementation concernant un troc

Par **boeglin_old**, le **22/12/2007** à **19:34**

Bonsoir,rnrnJe travaille sur un projet de location de véhicule en auto-partage, j'aurais besoin d'un conseil juridique sur un sujet bien particulier que j'explicité ci-dessous.rnrnUn loueur de voiture me propose de disposer gratuitement d'une place dans un parking souterrain sécurisé (24h/24 et 7J/7) pour mon véhicule. Le prix de location d'une place est de l'ordre de 100 à 200 Euros / mois.rnrnEn échange le loueur pourrait mettre à la location mon véhicule sans contrepartie pour moi et ce disons dans la limite de 600 Km/ mois maximum.rnrnLe loueur prend en charge les frais direct de fonctionnement de mon véhicule lorsqu'il l'utilise pour son propre compte et le nettoie après chaque location. L'assurance du loueur couvrirait les éventuelles dégradations de mon véhicule lors des locations.rnrnEst ce que ce "troc" : gratuité de la place de parking contre l'utilisation gratuite de mon véhicule pendant 600 Km maximum / mois est juridiquement possible. rnrnMerci d'avance de bien vouloir m'éclairer sur ce sujet.rnrnCordialementrnrnJC BOEGLINrnrne-mail : pentair@free.fr

Par **Jurigaby**, le **22/12/2007** à **20:29**

Bonsoir.rnrnA priori, je ne vois aucune règle d'ordre public qui pourrait s'opposer à votre idée de contrat d'échange.rnrnPar contre, je vous conseille de prendre rendez vous auprès d'un bon professionnel en droits des contrats afin qu'il vous fasse du sur-mesure.

Par **boeglin_old**, le **22/12/2007** à **20:40**

Rebonsoir,rnrnMerci beaucoup d'avoir répondu aussi rapidement à ma question, c'est mon

cadeau de Noël car à priori ce doit être possible.
Bonnes fêtes
Cordialement
JC
BOEGLIN